



Communiqué

22 juin 2018

Télétravail : déjà un an !

Le télétravail à la DGAC vient de souffler sa première bougie et les nombreuses difficultés liées à la mise en place du dispositif et à certaines réticences constatées s'estompent visiblement sans toutefois disparaître complètement.

Le comité de suivi télétravail s'est réuni le vendredi 15 juin pour faire un premier bilan.

DES CONFERENCES TELETRAVAIL ACCESSIBLES AUX AGENTS :

Une conférence "télétravail" s'est déroulée à Farman le 30 janvier dernier qui a réuni quelque 220 personnes. Cette conférence parisienne sera prochainement accessible à tous les agents DGAC sur Bravo Victor et pourrait être également proposée aux agents des sites de Toulouse.

En revanche, le stage "manager les télétravailleurs" n'a pas trouvé son public. Un module d'e-learning d'une heure sera proposé au cours du second semestre de 2018 pour pallier ce manque et correspondra sans doute à un format plus adapté.

DES OUTILS QUI RESTENT À METTRE EN PLACE :

Certaines applications (SIRH, SIF...) sont actuellement incompatibles avec le télétravail faute d'outils adaptés. Ceci devrait changer mi-2019, en prenant en compte le retard annoncé sur l'infrastructure de gestion de clés permettant à terme une authentification forte avec les certificats.

Suite à cela, les demandes refusées pour raison technique devront être reconsidérées. Par ailleurs, un rappel a été fait sur l'application du télétravail au niveau des tâches et non pas au niveau du poste, ceci devant être bien pris en compte lors de l'entretien avec l'agent et le supérieur hiérarchique.

DES EFFECTIFS DE TELETRAVAILLEURS EN HAUSSE...

Par rapport aux effectifs DGAC, le télétravail concerne 3,76% d'hommes et 4,88 % de femmes. Une répartition des télétravailleurs par corps sera prochainement communiquée par l'administration aux organisations syndicales.

Le nombre de refus "officiels" d'exercice du télétravail devient anecdotique mais il faut également constater que certains agents ayant essuyé un refus une première fois ne le redemandent pas forcément une nouvelle fois à leur hiérarchie.

...MAIS DES DISPARITÉS ENTRE LES SERVICES :

Le bilan qualitatif présenté lors de ce comité de suivi a montré que certains services étaient plus réticents que d'autres. L'UNSA Aviation Civile a souhaité connaître l'avancement de l'action prise par le Secrétariat Général concernant les "chartes locales" qui sont non-conformes à la décision du 9 mars 2017, en particulier celles interdisant la mensualisation du télétravail ou plusieurs jours dans une même semaine. La décision doit s'appliquer localement dans tous les services de la DGAC sans sur-spécification. Cette action a pris du retard mais le Secrétariat Général va relancer les services pour éviter toute adaptation locale non-conforme. Ainsi, les services en retard doivent se mettre en ordre de marche.

UN GRAND BILAN :

Au cours du premier semestre 2018, un bilan qualitatif a été effectué auprès des agents concernés (télétravailleurs et encadrants). 333 agents (représentant 66% des 499 agents sollicités) ont répondu, ce qui représente un échantillon significatif. L'UNSA Aviation Civile tient à féliciter les analystes de ce bilan qui fait apparaître que le télétravail est bien perçu par les intéressés mais un peu moins par leurs encadrants, sauf quand ceux-ci sont eux-mêmes télétravailleurs. CQFD !

LES DEMANDES DE L'UNSA :

Lors du comité de suivi, l'UNSA Aviation Civile :

- **a exigé** qu'aucune demande de télétravail ne puisse être exprimée UNIQUEMENT entre un agent et son seul supérieur hiérarchique ceci afin d'éviter que d'éventuelles pressions ne soient exercées sur l'agent pour qu'il renonce à demander d'exercer. L'administration doit être informée au moment où un agent formule une demande d'exercice du télétravail.

L'UNSA **a rappelé** que, suivant réglementation, **chaque refus doit obligatoirement être signifié par écrit à l'agent en précisant les raisons** afin qu'il y ait une trace dans son dossier administratif et que cela serve à la fiabilité des statistiques ;

- **a réclamé** une simplification dans les formulaires de renouvellement des demandes de télétravail ;

- **a rappelé** qu'elle restera vigilante sur l'action du Secrétariat Général concernant les chartes "locales" et les modalités à respecter afin de ne pas présenter de contradiction sur l'application de la décision du 9 mars 2017.

Prochaine réunion du comité de suivi télétravail prévue au printemps 2019

**Vos représentants UNSA Aviation civile au comité de suivi du télétravail,
Isabelle FERNANDEZ, Gilles GRALL et Eric OMNES**

